



Retraités Cheminots

<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

Lettre aux Retraités

Evolution des prix selon l'INSEE

2022 : + 5,9%
 2023 : + 3,7%
 Janvier : -0,2%
 Février : +0,9%

Evolution des pensions :

+0,8% au 1er janvier 2023
 +4,9% au 1er novembre 2023 pour les retraites complémentaires
 + 5,3% au 1er janvier 2024

BON A SAVOIR

Caisse de Prévoyance SNCF
 04 95 04 04 04

Services aux Retraités
 SNCF : 0809 400 110
 (numéro vert)

Edito : les retraités n'oublient pas les actifs.

En une semaine, les cheminots ont été endeuillés deux fois : le premier accident le 06 mars 2024 au technicentre de Bischheim et le second, agent de maintenance de l'infrastructure, de la voie, en gare de Dijon dans la nuit du 11 au 12 mars. La Fédération syndicaliste Force Ouvrière des Cheminots a évidemment exprimé toute sa solidarité et ses sincères condoléances à leurs familles, leurs proches et leurs collègues.

Tous les cheminots retraités ont été dans leur carrière, à un moment ou à un autre, touchés par un accident mortel, dans leur chantier, leur établissement, leur région, leur métier : au lendemain d'un tel drame chacun s'interrogeait pour comprendre ce qui avait pu se passer, et se demandait comment faire pour que cela n'arrive pas ou plus jamais. On a coutume d'entendre que dans ces accidents, c'est la famille cheminote qui est touchée. C'est encore vrai malgré le fait qu'il y a de moins en moins d'enfants de cheminots qui suivent les traces de leurs parents dans leur métier.

Le nombre d'accidents mortels a toujours varié selon les années mais il est toujours trop important. C'est pourquoi Force Ouvrière exige des enquêtes approfondies et transparentes. FO appelle à des mesures concrètes pour améliorer partout la sécurité des personnels. Les conditions de travail, les équipements, la formation, le recours à des personnels d'entreprises extérieures sont des sujets récurrents .

De plus, on ne peut que constater que les lois « travail » successives de Hollande et Macron ont réduit les moyens d'intervention des représentants du personnel : suppression des CHSCT entre autres et des diverses commissions de sécurité. La Direction de la SNCF serait bien intentionnée de remettre à jour les moyens de prévention des accidents. L'expression est connue mais toujours vrai : les cheminots viennent au travail pour gagner leur vie, pas pour la perdre !

Bulletin rédigé par le Secrétariat des Retraités :

Gérard LE MAUFF, Alain SCHLICK, Claude DENIS, Christine DEVARENNE, Eric FALEMPIN, Patrick FAUCOUNEAU, François GRASA, Claude JEHAN, Jean-Louis PONNAVOY,

Contribution à une discussion indispensable.

« Anne, ma sœur Anne ...ne vois-tu rien venir ? »

En 1985, Louis Chedid sortait son album « Anne ma sœur Anne » en expliquant que sa chanson visait toutes les formes de racisme et tous les massacres d'êtres humains tels les génocides.

La suite du titre - d'un célèbre conte de Perrault - nous invite à **prendre garde**.

Car près de 40 ans après, la chanson de Louis Chedid se révèle prémonitoire, avec le carnage actuel en Ukraine, le génocide vengeur en Palestine, les boucs émissaires désignés rageusement à la vindicte populaire - comme les réfugiés des guerres (renommés « migrants ») - la contestation haineuse des opinions réputées non-conformes de la part de médias et de « chroniqueurs » aux ordres ... à ce train-là les droits de faire grève, de manifester et de se réunir pourraient aussi nous être contestés.

Dans ce contexte inquiétant, à ma grande surprise, j'entends, en notre sein, affirmer que le sujet des guerres et du génocide en cours sous nos yeux ne serait pas de notre ressort, car il serait « politique ».

Il faut donc rappeler, d'une part que « ... *le syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'Etat parce qu'il ne saurait exister en dehors d'un régime démocratique ...* » : quoi de plus « politique » (1) que cet extrait du préambule des statuts de notre confédération ?

D'autre part que : « ... *Se considérant comme les véritables continuateurs du syndicalisme ouvrier dans ses traditions et dans son action, (les syndicats FO) **affirment résolument leur volonté de paix ...*** » (2) , autre citation du préambule à nos statuts.

Comme syndicaliste, nous ne pouvons pas n'être que des observateurs compatissants, des massacres de populations, de femmes, d'enfants, (3) de vieillards ... et à leur développement à venir, compte tenu des financements (4) exponentiels décidés - en notre nom - pour produire et livrer des armements et munitions, alimentant la poursuite des massacres tout en publiant des communiqués de larmes de crocodiles sur les malheurs des populations que ce gouvernement contribue à prolonger.

Cela dit, nous devons absolument défendre becs et ongles notre totale indépendance vis-à-vis des partis politiques, comme d'ailleurs des organisations religieuses ou autres groupements partisans. Notre fidélité à la défense des seuls intérêts des salariés en dépend.

Cette liberté de comportement est conditionnée à la préservation de notre liberté de jugement, de notre liberté d'opinion et d'expression et par conséquent à notre capacité à faire la part des choses entre la propagande - dont nous sommes désormais inondée - et les faits.

George Orwell, auteur de « 1984 », en décrivait parfaitement les ressorts :

« On sait, en effet, que la propagande totalitaire n'a pas besoin de convaincre pour réussir et même que ce n'est pas là son but.

Le but de la propagande est de produire le découragement des esprits, de persuader chacun de son impuissance à rétablir la vérité autour de soi et de l'inutilité de toute tentative de s'opposer à la diffusion du mensonge.

Le but de la propagande est d'obtenir des individus qu'ils renoncent à la contredire, qu'ils n'y songent même plus.

Cet intéressant résultat, l'abasourdissement médiatique l'obtient très naturellement par le moyen de ses mensonges incohérents, péremptoires et changeants, de ses révélations fracassantes et sans suite, de sa confusion bruyante de tous les instants... »

La loi scélérate de 2008 sur la représentativité nous confronte à une campagne électorale permanente et la recherche de voix supplémentaires pour reconquérir notre représentativité fédérale - légitime - préoccupe naturellement les militants de notre organisation.

Mais nous sommes bien d'accord - en tout cas je l'espère - que notre syndicalisme n'a rien à voir avec du clientélisme, cherchant les faveurs d'électeurs au prix de renoncements sur « des sujets qui fâchent ».

Notre syndicalisme reste- et doit rester -guidé par les principes, longuement mûris, de la charte d'Amiens :

« Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classes qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression tant matérielle que morale, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière »

....Mais cette besogne (accroissement du mieux-être par des améliorations immédiates) n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme : il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste »

C'est en restant nous-mêmes sur ces bases -en combattant inlassablement pour arracher des améliorations, mais aussi en nous expliquant et en argumentant sans relâche contre les préjugés et la propagande, en résistant aux pressions de tous ordres -que nous attirerons dans nos rangs des combattants syndicaux fidèles à la cause ouvrière ... et obtiendrons des votes, conscients, en notre faveur.

Gérard Le Mauff

(1) Vient du grec « polis », la cité organisée. Ce qui relève des décisions concernant la société et donc les conditions de notre vie. (« Vous avez beau ne pas vous occuper de politique, la politique s'occupe de vous tout de même. » disait le comte de Montalembert)

(2) Comment avons-nous pu, comme confédération FO, appeler à la poursuite de la guerre et donc des livraisons d'armes, en signant l'appel du 24 février dernier sur l'Ukraine !

(3) Autant d'enfants tués à Gaza en 4 mois (12.300) qu'en 4 ans dans l'ensemble des conflits dans le monde (12.193) - Source ONU

(4) 413 milliards de programmation militaire 2024-2030 (plus 30 %), mais moins 10 milliards de dépenses pour les services publics en 2024, puis 20 milliards annoncés en 2025 et 50 milliards exigés au total par la Cour des comptes !



Avec ou sans tracteur, toutes et tous dans la rue le 26 mars

Les faits contredisent les promesses

« Dans les cinq ans qui viennent, je ne touche pas à la retraite de celles et de ceux qui sont aujourd'hui des retraités. Leur retraite sera préservée, il n'y aura pas de perte de pouvoir d'achat, c'est essentiel » : ça, c'était la promesse du candidat Emmanuel Macron en 2017.

La réalité, les faits, ce sont une **inflation de 17 %** depuis début 2017 (en rouge sur le graphique) et des décisions politiques de gel des pensions ou de revalorisation inférieure à l'inflation qui ont limité l'**augmentation des pensions à 7,9 %** depuis le début de 2017 (en bleu sur le graphique).

Toutes les personnes en retraite ont **perdu au moins 9,1 % de pouvoir d'achat, plus le cumul des pertes de chacun des 84 mois qui s'élève à près de 3 mois de pension !**

C'est pire pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de 25 % de la CSG en 2018 : **perte de 11 % et de 4 mois de pension !**



La revalorisation des pensions de 5,3 % au 1^{er} janvier 2023 n'est pas un cadeau, il s'agit de la stricte application de l'article L.161-25 du Code de la Sécurité sociale qui revalorise chaque année la pension de base en fonction de l'inflation. Nos mobilisations du 24 octobre ont imposé le respect de la loi !
Le 26 mars prolonge le 24 octobre, sa réussite imposera la prise en compte des revendications des retraités.

Pour les personnes en retraite, l'augmentation des prix subie est supérieure à l'inflation « officielle ».

C'est ce que révèle l'enquête « Budget de famille » de l'Insee : les dépenses **incompressibles augmentent davantage pour les seniors :**

- **L'alimentation**, qui augmente bien plus que l'inflation, représente plus de 20 % des dépenses des plus de 74 ans contre seulement 11 % chez les moins de 35 ans. En un an, l'alimentation a augmenté de 7,6 % pour les seniors.

- **L'énergie** du logement, qui augmente énormément, pèse 5,2 % dans la consommation des ménages et 6,2 % pour les plus de 74 ans, qui sont plus souvent « à la maison », qui ont des appartements plus grands, qui utilisent davantage gaz et fioul dont les prix ont bien plus augmenté que ceux de l'électricité.

Pour les personnes en retraite, la santé coûte de plus en plus cher, trop cher !

Les gouvernements ont la Sécurité sociale dans le collimateur. Ils ne supportent pas que tout le monde ait droit aux mêmes soins. L'idéologie libérale préférera la complémentaire qui rembourse une dépense de santé en fonction du montant de la cotisation.

Ces gouvernements :

- **assèchent les ressources de la Sécurité sociale**, notamment par une politique d'exonérations, par le transfert de la dette Covid, ...
- **réduisent le rôle de la Sécu** par les franchises médicales, les dépassements d'honoraires, ... et par le doublement du montant des franchises et participations forfaitaires qui constitue une perte de pouvoir d'achat de 800 millions d'euros,
- **transfèrent les compétences de la Sécu aux complémentaires santé**, onéreuses et inégalitaires, par exemple le 100 % santé pour les yeux, les oreilles et les dents, ce qui augmente le tarif des complémentaires santé, de 40 % depuis 2018, de +7,1 % en 2023 et de +20 % pour les seniors en 2024.

Maintenant et de plus en plus, pour être bien soigné, il faut pouvoir se payer une bonne complémentaire.

C'est scandaleux, d'autant plus que les personnes âgées, qui dépensent plus pour leur santé, doivent cotiser plus. Beaucoup trop de retraités doivent renoncer à une complémentaire et, de fait, à l'accès aux soins.

➤ **Nous revendiquons le 100 % Sécu pour les soins et des services publics de proximité !**

Vivre en Ehpad est parfois nécessaire, malgré les scandales révélés dans le livre « Les fossoyeurs », le manque de places, la maltraitance due au manque de personnels bien formés. Mais l'Ehpad coûte plus cher que la pension, pour la quasi-totalité des résidents !

Les gouvernements méprisent les retraités en promettant et en repoussant toujours une loi « grand âge ». Maintenant, la nouvelle ministre des Solidarités Catherine Vautrin, déclare le 24 janvier 2024 « *Tout ne passe pas par la loi* » et le 1^{er} ministre Gabriel Attal n'en a pas parlé !

➤ **Nous revendiquons un grand service public de l'autonomie avec zéro reste à charge !**

Tout cela engendre une augmentation de la pauvreté des retraités les plus démunis. Selon la DREES, pendant 10 ans, « seulement » 560 000 ont touché le minimum vieillesse, leur nombre augmente depuis 2017, année d'arrivée du président E. Macron, il atteint 700 000 après une augmentation de 67 000 en 2022 !

Et, en même temps, en France selon Oxfam :

- En dix ans, le nombre de milliardaires a été multiplié par trois, leur fortune a été multipliée par quatre.
- Les quatre milliardaires français les plus riches et leurs familles ont vu leur fortune augmenter de 87 % depuis 2020. Dans le même temps, la richesse cumulée de 90 % de la population a baissé.
- Sur cette même période, les 42 milliardaires français (dont 6 femmes) ont gagné 230 milliards d'euros, autant que pour faire un chèque de 3 400 euros pour chaque Français.
- Les 1 % les plus riches détiennent 36 % du patrimoine financier total en France alors que plus de 80 % des Français ne déclarent posséder ni assurance-vie, ni actions directement.

Le 26 mars, frappons un grand coup !

**A pied, avec une canne, un déambulateur ou un tracteur,
imposons-nous dans la rue !**

Manifestation à ...

Caisse de prévoyance et de retraite SNCF : l'Etat se désengage de sa dette !

En décidant la fin des embauches de cheminots au Statut et par conséquent le transfert des nouveaux cotisants vers le régime général, le gouvernement a fermé notre régime spécial en asséchant les recettes de cotisations spécifiques finançant nos droits.

Pour autant, en tant que responsable de la politique suivie depuis son origine par la *Société nationale de chemin de fer*, notamment en matière d'emplois, l'Etat assumait jusqu'ici, logiquement, sa dette, en compensant financièrement chaque année le déficit, démographique, de la CPR (3,24 MM€ en 2022)Jusqu'à maintenant.

Car le 4 décembre 2023, la Loi de financement 2024 de la sécurité sociale «*a été considérée comme définitivement adoptée, en application de l'article 49.3 de la Constitution* » ... c'est à dire sans vote des députés(1) .Cette loi modifie deux articles du Code de la Sécurité sociale (L 134-1 et L 134-3) qui concernent notre régime et les autres régimes spéciaux ... de salariés.

C'est ainsi qu'à partir de l'an prochain 2025, notre régime spécial sera intégré au régime général. Son financement sera assuré par les cotisations, les réserves de la CPR (il reste 40 millions €) sinon par «*une dotation d'équilibre du régime général* ». Le régime général se substituera ainsi à l'Etat pour équilibrer les comptes de notre régime. Les régimes complémentaires AGIRC-ARRCO seront aussi mis à contribution.

Le gouvernement promet au régime général une compensation, revue chaque année par le Parlement Ce qui fait dire à Mr Robin, le Directeur de la CPRP, avec qui une délégation fédérale a pu s'entretenir en visio le 22 février, que cette loi n'aura aucune conséquence ! (2)

Mais nous savons, d'expériences, ce que valent les promesses de «*compensation intégrale* » de la part de nos gouvernants, comme par exemple celle des exonérations de cotisations patronales !A noter d'ailleurs que dans la présentation des justifications du projet de loi (article 3 de l'annexe 9 du PLFSS) il est noté que cette mise en œuvre «*devrait diminuer la contribution de l'Etat et réduire ses dépenses* » ... (mais pas toutes, car il leur faut bien trouver des fonds pour le budget militaire en augmentation exponentielle lui !)

En fin de compte, le gouvernement transfère SA dette ... sur les salariés ! -en ponctionnant un peu plus leur salaire différé, source de financement de leur protection sociale - fragilisant à nouveau, les comptes de la Sécurité sociale -déjà déficitaire de près de 20 milliards en 2022 - prélude à de nouvelles restrictions sur le dos de notre santé et de nos retraites.

Il est décidément plus que temps que s'organise la riposte à la hauteur des attaques que nous subissons.

(1) Et rejeté lors des consultations de toutes les Caisses : CNAM, CNAF, CNAV, URSSAF.

(2) Lors du Conseil d'administration de la CPRP du 12 octobre 2023, aucun des 3 représentants de Sud Rail ne s'est exprimé au sujet du désengagement de l'Etat prévu au PLFSS 2024 (point 4 de l'ordre du jour) ! Il n'y a pas non plus de déclaration générale de ce syndicat au compte rendu ... («*Qui ne dit mot ...* » ?)

Financement des « Prestations spécifiques non pérennes » au bénéfice (surtout) des retraités.

Lors de son entretien avec Mr Robin, Directeur de la CPRPF, la délégation fédérale (1) l'a questionné sur l'avenir du financement des prestations spécifiques dites « non pérennes » (37.599 bénéficiaires en 2022) à savoir :

Forfait prothèse dentaires mobiles

Forfait appareils acoustiques

Forfait fauteuil roulant

Articles pour incontinence

Supplément de PSA (« prestation spéciale d'accompagnement » en complément de l'Aide personnalisée d'autonomie (APA) du département) pour hébergement en établissement.

Forfait 24 € (2)

Forfait hébergement en maison, de parent

Forfait intervention au laser de la myopie

Ce sujet - à l'ordre du jour compte tenu du désengagement de l'Etat du financement de la CP - est traité dans « l'accord de méthode du 30 juin 2023 sur la protection sociale complémentaire » signé par CFDT, UNSA et SUD-Rail.

Dans cet « accord », la SNCF s'engage à financer ces prestations, sous réserve de l'accord du gouvernement et « avec une répartition de l'effort (!) de financement » - 6,9 millions € en 2022 soit 0,45 % des prestations servies par la CP - de 60 % pour l'entreprise et 40 % pour les actifs.

Donc les cheminots se paieront une grande partie de ce que la CP prend aujourd'hui en charge ... et les syndicats signataires sont d'accord avec ça !

Conséquences pour les retraités de la « complémentaire santé obligatoire » des actifs.

En conséquence de l'instauration d'un régime de complémentaire santé obligatoire l'an prochain (appels d'offre en cours) pour les cheminots en activité, les retraités seront directement concernés :

A) Les cheminots aujourd'hui en activité qui, à leur retraite, n'auront plus accès à cette complémentaire santé aux mêmes conditions tarifaires*. « L'accord » dont il est question ci-dessus, prévoit, pour certains d'entre eux car il y aura une condition de ressources - de bénéficier à leur retraite du contrat négocié par la SNCF, financé par une sur-cotisation

(1) Daniel Ferté secrétaire général adjoint, Sébastien Poentis secrétaire du syndicat FO de la CP et Gérard Le Mauff.

(2) Prise en charge par la CPR de la participation forfaitaire de 24 € pour les actes médicaux affectés d'un coef sup ou égal à 60 ou d'un tarif sup ou égal à 120 € (imposée par le gouvernement en 2006)

des actifs (« de l'ordre ») de 4 €.Ceux-ci cotiseront donc pour ... une partie des retraités et sans être certains d'en être bénéficiaires eux-mêmes à leur tour !

* Les cotisations des complémentaires santé doublent, en moyenne, au passage à la retraite.

B) En ce qui concerne les actuels retraités, beaucoup d'entre eux adhèrent à des mutuelles cheminotes, lesquels vont être mis en difficulté par cette complémentaire santé obligatoire pour les actifs.

Or « l'accord » ne prévoit rien de plus que de « *questionner les opérateurs d'assurance* (sollicités par les appels d'offre de la SNCF) *sur le montant des cotisations et leur évolution dans le temps* » pour ce que « l'accord » appelle le « stock » (!) des actuels retraités et ce« *en raison du surcoût associé* »

Rappelons que les mutuelles augmentent chaque année leurs tarifs (3) pour compenser les transferts de remboursement des régimes de base comme notre CPR, vers les complémentaires, dus aux restrictions gouvernementales répétées. A cela s'ajoute de plus en plus la multiplication des dépassements d'honoraires non remboursés etc etc

A la dégradation rapide de notre système de protection sociale, réputé trop cher par nos gouvernements successifs, il faut rappeler que **de l'argent, il y en a :**

« *Les entreprises du CAC 40 ont versé 97,1 milliards € aux actionnaires en 2023, dont 67,1 milliards sous la forme de dividendes en numéraire et 30,1 milliards sous la forme de rachats d'actions. C'est 17 milliards € de plus que l'an dernier (80,1 milliards), qui était déjà le niveau le plus haut jamais enregistré depuis 2003, date à laquelle débuta cette étude annuelle* »

(3) Plus 7 % en moyenne en 2023, plus 10 % prévu en moyenne en 2024.

Agenda

Mardi 26 mars : mobilisation des retraités à l'appel du groupe des 9

Jeudi 28 mars : AG actifs / retraités du Mans

Mardi 9 avril : AG de la section de Bordeaux

16 et 17 mai : Bureau fédéral

27 et 28 mai : Comité exécutif de l'UCR (le représentant de la Section fédérale est désormais Alain Schlick)

Sortie nationale : 26 et 27 septembre à St Malo

Les sections se réunissent

Rouen



Le 15 février, la section de Rouen s'est réunie sous la présidence de **Michel Kermiche**.

Nous avons procédé à un tour d'horizon des sujets et préoccupations nous concernant : le pouvoir d'achat des pensions en baisse régulière malgré la revalorisation de janvier avec des prix en augmentation dans tous les domaines, ainsi que les initiatives de mobilisation des 9 UCR ; la loi de financement de la SS 2024 adoptée sans vote des députés (49/3) en recul à nouveau vis-à-vis des besoins du système de santé et des hôpitaux publics ; le projet de loi « bien vieillir » ! sans moyens pour faire face à la perte d'autonomie ; les FC des ayants droits et le projet de fiscalisation etc.

La situation générale, très inquiétante, avec les attaques contre les libertés et le droit d'expression libre, les conflits sanglants pour les populations (Ukraine, Gaza ...) et les discours guerriers des gouvernants dépensant sans compter pour l'armée au détriment des services publics à l'abandon a aussi été abordé.



A l'issue de notre réunion autour du verre de l'amitiés, **Dominique Michalot** s'est vu remettre un souvenir pour sa longue fidélité à l'Union régionale.

Michaël Loncke secrétaire fédéral et **Nicolas** en tournée le matin, nous ont rejoint pour le repas fraternel.

Rennes



Daniel Vigour a réuni le 12 mars la section rennaise au local du syndicat des cheminots à l'UD 35.

Gérard a donné les informations à sa disposition concernant les initiatives de l'UCR FO avec le groupe des 9 pour obtenir une hausse nécessaire des pensions au niveau de l'augmentation des prix tous azimuts, des mesures gouvernementales aggravant le financement de notre protection sociale (LFSS 2024), celles concernant la CPR (voir les articles dans ce numéro), la déception de notre organisation du contenu du projet de la loi « bien vieillir » sans les moyens urgents nécessaires.

La situation générale inquiétante (liberté d'expression contestée, dépenses d'armement en hausse exponentielle et discours guerriers) a aussi été évoquée.

Après l'apéro, Michel et Daniel avait préparé le repas que nous avons partagé et poursuivant les discussions : un bon moment, chaleureux.

Les détails de la sortie nationale des 26 et 27 septembre à St Malo ont été discutés avec Daniel (les inscriptions vont pouvoir être lancées rapidement)

Hellemmes

Réunie le 14 mars, l'AG a observé une minute de silence en mémoire des camarades qui nous ont quitté l'an dernier -

Jean-Yves Gogue le 22 juin 2023 à 85 ans, **Bernard Scrick** le 03 Août 2023 à 77 ans et **Bernard Peze** le 20 décembre 2023 à 88 ans - auquel est associé les cheminots actifs récemment décédés durant leur activité professionnelle.



Le rapport d'activité, présenté par **Gérard Dambre** ainsi que le rapport financier présenté par **Christian Presse** - comptes approuvés par la commission de contrôle selon son rapporteur **Pierre Deweine**, -ont été approuvés à l'unanimité.

La Ville d'Hellemmes-Lille est remerciée pour sa subvention de fonctionnement au syndicat.



Ensuite **Laurent Mullier**, Secrétaire du syndicat d'Hellemmes a fait le point de la situation et de l'activité des actifs en soulignant :

les nouvelles charges de travail sur le centre d'Hellemmes, avec des conditions de travail « à la limite », des Intérimaires d'un mois d'ancienneté qui doivent formés de nouveaux ! ... sans oublier des grilles salariales bloquantes.



La discussion s'est poursuivie, autour d'un apéritif dinatoire, organisé et préparé par **Anaïs**.

Angers

Le 16 mars les retraités du syndicat d'Angers (et de Nantes) ont participé à une réunion du syndicat présidé par **Laetitia** la secrétaire, aidé de **Pascal Boisse**, en présence de **Catherine Rochard** Secrétaire de l'UD FO 49, de **Mickaël Loncke** Secrétaire fédéral, d'**Eric Théotec** Secrétaire régional de plusieurs camarades du syndicat de Nantes et **Jean Marc Tidda**. Il s'agissait de réorganiser l'activité syndicat d'Angers : objectif atteint après une réunion constructive, de nouvelles perspectives sont donc ouvertes.



Lyon

Les retraités lyonnais se sont retrouvés jeudi 14 mars. D'abord une occasion de donner et de prendre des nouvelles des plus anciens, que l'on ne voit plus aux réunions. Les discussions ont été nombreuses sur l'actualité revendicative : la manifestation du 26 mars entre autres. Les augmentations de pensions seraient les bienvenues quand on fait le bilan de l'inflation de l'alimentaire, de l'énergie et des frais de santé. Ces derniers questionnent les camarades qui doivent payer 1 euro par boîte de médicaments alors que les labos font tout pour réduire leur volume. Les honoraires de dispensation sont également mis en cause. La Loi grand âge est attendue sans illusions, quand on voit la ministre apporter comme promesse d'améliorer la vie des pensionnaires des EHPADs par la possibilité d'accueillir les animaux domestiques... sans se préoccuper de la charge de travail supplémentaire imposée aux soignants !

La réunion s'est terminée en toute convivialité au restaurant



Un peu d'histoire

Une contribution aux débats de notre camarade Philippe MENARD,
retraité, ancien secrétaire fédéral :

DÉCENTRALISATION FERROVIAIRE 1998-2002 (suite)

Ces dangers ont été développés dans le rapport d'activité soumis au Congrès d'Hellemmes. Déjà des distorsions existent entre les usagers qui ne bénéficient pas des mêmes droits suivant leurs lieux de résidence. Différence de tarifs, de service offert, de fréquence et de qualité et confort du matériel mis à disposition. La SNCF se dit satisfaite par le pilotage par ligne des TER et son approfondissement est approuvé et encouragé par les autres Organisations Syndicales qui souhaitent une large représentation de la société civile par les représentants des usagers.

Avec le renouvellement des contrats entre les Conseils Régionaux et la SNCF, c'est l'émiettement ligne par ligne auquel l'entreprise se prépare pour le renouvellement des 13 premières conventions qui arrivent à échéance. En mettant en place des outils informatiques d'analyse économique, ligne par ligne des TER, c'est aussi à la gestion par marge de chacune de ces lignes que la SNCF va procéder. Autant dire que la notion même de service public, fondatrice de la SNCF et moteur du travail des cheminots sera mise à mal.

L'adoption le 8 juin 2002, oblige le règlement OSP à une retouche de la loi SRU et ouvrait la porte à une répartition différente des rôles d'autorité organisatrice de transport.

Pour conclure sur ce Thème

J'ai retrouvé le procès-verbal de la séance plénière du CCE du 18 novembre 1987, sur le budget de l'entreprise 1988, à laquelle je siégeais.

À cette époque, la CGT par la voix de son représentant Bernard Thibault développait dans le troisième volet du budget 1988 les contributions de l'État.

« Il expliquait qu'en 1987 marque des modifications importantes sur les modalités des concours de l'État à la SNCF. La première concernant les charges d'infrastructure a un caractère de technique comptable. La première concernant les charges d'infrastructures à un caractère de technique comptable. En revanche, la transformation de subvention d'investissement en dotation en capital appelle plusieurs remarques.

En effet, le rôle actif de l'État, dans la dégradation financière de la SNCF, est une réalité qui ne peut être mise en doute. La nécessité d'une recapitalisations est largement admise ! il précise que cette question est abordée dans le rapport SALOMON-LEGAGNEUR, mais en termes qui s'apparentaient à un marché de dupes. En contrepartie d'une légère attribution de capitaux, c'était bien la privatisation totale ou partielle qui était visée.

En l'état actuel des décisions gouvernementales et grâce surtout à la CGT, cette solution paraît, je dis bien paraît bien être écartée. La suppression de la majeure part des subventions au titre des investissements et du gros entretien des voies assure un désengagement budgétaire de l'État conforme aux options européennes et libérables. La situation financière de

la SNCF n'est en rien modifiée : l'Etat se trouve libéré d'engagements souscrits dans le cadre d'une mission de service public.

Seules des mesures d'envergure de la part de la puissance publique et des bénéficiaires du réseau de transport ferré, assurant conjointement une résorption de l'endettement et des frais du réseau de transport ferré, assurant conjointement une résorption de l'endettement et des frais financiers, ainsi que les moyens en capitaux permettront de desserrer une contrainte financière paralysée pour la SNCF: Les moyens ainsi dégagés rompant avec la spirale : rompant avec la spirale ; qualité insuffisante/ perte de trafic /recherche d'économies / supplémentaires nouvelles dégradation devront assurer une nouvelle efficacité de système de réseau, ouverture vers le multimodal avec le groupe,complémentarisé !

Il conclut : grâce à l'autofinancement ? il ne sera pas suffisant !

Grâce à l'aide de l'état ? Il se désengage actuellement !

Grâce à l'emprunt »

La CGT était sur une orientation de monopole D'état !

2 exemples concrets : PACA, Nouvelle Aquitaine.



TER en gare de Marseille Saint-Charles

TER Marseille-Nice attribué à Transdev : quel changement pour les usagers ?

Après le fret et le trafic international, la SNCF a aussi perdu le monopole du trafic ferroviaire régional. La région PACA est la première à avoir choisi une compagnie privée, Transdev (Caisse des Dépôts/Rethmann) pour assurer le service d'une de ses lignes : ce sera le Marseille-Nice, à partir de 2025. Une petite ligne, mais un grand défi. Quel impact pour les usagers ?

Le président de la région PACA, prévient la SNCF depuis des années : si l'opérateur national n'améliore pas sa qualité de service, il passe à la concurrence. Depuis cette semaine, c'est fait: le transporteur national n'a plus le monopole du trafic TER en France. (Caisse des dépôts/Groupe Rethmann), le conseil régional devant encore valider définitivement l'opération le 29 octobre prochain. L'appel d'offre avait été lancé en 2020, Renaud Muselier ayant promis il y a quelques semaines en séance plénière : "On va avoir des prix conissimes proposés par les opérateurs publics ou privés, français ou étrangers, qui répondront à ces appels d'offres (...). On va avoir les trains à l'heure, on va avoir des rabais, avec une qualité de service! Je vous le parie aujourd'hui !". Un pari alléchant pour les usagers ! Trois opérateurs avaient répondu : la SNCF, Arriva (filiale de la Deutsche Bahn) et Transdev, avec ses alliés Alstom et NGE.

(la suite au prochain numéro)